

## **Séance du 29 avril 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Jabreilles les Bordes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Vincent CARRÉ, Maire.

Conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation du conseil municipal : 18.04.2014

**PRESENTS** : Mme Patricia AMBAYRAC, M. Gérard BOUTHIER, M. Pierre DESENFANT, M. Marc GIRARD, Mme Marie-Martine LEBUGLE, M. Joël GALLARD, M. Eric REYGASSE, M. Vincent CARRÉ, Mme Arlette DELHOTE, M. Philippe PÉCON et Mme Stéphanie CHATONNET.

Monsieur Pierre DESENFANT a été élu secrétaire de séance.

---

### **2014/28 - Taxes directes locales – Taux 2014**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de n'appliquer aucune augmentation aux différents taux d'imposition 2013 des quatre taxes directes locales pour 2014. Ces taux restent les suivants :

- Taxe d'habitation :	25,62 %
- Taxe foncière bâti :	18,38 %
- Taxe foncière non bâti :	108,93 %
- Cotisation Foncière des Entreprises :	21,81 %

### **2014/29 - Prêt à taux bonifié auprès de la Caisse d'Epargne**

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour financer une partie des travaux d'agrandissement du bâtiment technique, la Commune peut obtenir un prêt à taux d'intérêt réduit, bonifié par le Département, auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance des conditions générales des prêts et après en avoir délibéré :

1. Demande à bénéficier d'un prêt bonifié par le Département en vue de financer une partie des travaux d'agrandissement du bâtiment technique ;
2. Décide de contracter l'emprunt correspondant auprès de la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin aux conditions suivantes :
  - Montant du prêt : 4600,00 euros
  - Taux d'intérêt avant bonification : 3,28 %
  - Taux d'intérêt après bonification : 1,28 %

- Durée : 10 ans
- Périodicité : annuelle
- Amortissement : progressif
- Frais de dossiers : 50,00 euros

3. Autorise le Maire à signer le contrat de prêt correspondant et à prendre les décisions nécessaires aux fins envisagées.

### **2014/30 - Commission communale des impôts directs - Constitution**

Le Maire rapporte un courrier de la Direction Régionale des Finances Publiques du Limousin concernant la mise en place d'une commission communale des impôts directs composée du maire et de six commissaires.

Les commissaires sont désignés par le directeur régional des finances publiques de la région Limousin. Pour ce faire, ce dernier sollicite du conseil municipal une liste de personnes composées de 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants.

Après proposition du maire, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire parvenir la liste qui suit au directeur régional des finances publiques du Limousin :

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>	<b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b>
M. Eric REYGASSE Chavanat Jabreilles les Bordes	M. Bruno BARLAUD Grand Vaud Jabreilles les Bordes
M. Alain BOUYER Agnot Jabreilles les Bordes	Mme Patricia AMBAYRAC Le Maillorat Jabreilles les Bordes
Mme Corinne BERTRAND Les Bordes Jabreilles les Bordes	Mme Magali MOINE Le Gros Hêtre - Grand Vaud Jabreilles les Bordes
M. Francis CUISINIER Le Puy Courty Haut Jabreilles les Bordes	Mme Josette FAURE Grand Chaud Jabreilles les Bordes
M. Philippe PECON Grand Chaud 87370 Jabreilles les Bordes	M. Jacky DECOURTEIX Grand Vaud Jabreilles les Bordes
M. Gérard BOUTHIER Grand Vaud Jabreilles les Bordes	M. Franck EVIN Grand Vaud Jabreilles les Bordes
M. Christian REJAUD Le Puy Jabreilles les Bordes	M. Maurice PEYRONNENC Le Maillorat Jabreilles les Bordes
Mme Frédérique FAURE-LAGORCE Le Puy Courty Jabreilles les Bordes	Mme Marie-Noëlle DEMOULIN Le Puy Jabreilles les Bordes

<b>COMMISSAIRES TITULAIRES</b>	<b>COMMISSAIRES SUPPLEANTS</b>
Mme Danielle GIRARD Le Puy Courty Jabreilles les Bordes	Mme Jeanine LAVERDURE Grand Chaud Jabreilles les Bordes
M. Camille BONNAUD Chavanat Jabreilles les Bordes	Monsieur Philippe DEMAISON 14 rue Cruveilhier 87000 Limoges
Mme Andrée FERRAND (propriétaire de bois) Le Bourg Jabreilles les Bordes	M. Jean-Claude CARRE (propriétaire de bois) Maucloup Jabreilles les Bordes
Mme Arlette DELHOTE 58 rue G. Clémenceau 87410 Le Palais sur Vienne	M. Jean-Pierre GARNIER 4 résidence du Cardinal 91380 Chilly Mazarin

### **2014/31 - Syndicat de voirie de la région de Bessines – Délégués**

Après avoir délibéré, le Conseil municipal désigne :

- MM. Philippe PECON et Marc GIRARD, délégués titulaires,
- M. Gérard BOUTHIER, délégué suppléant,

Pour représenter la Commune de Jabreilles les Bordes après du Syndicat de voirie de la région de Bessines.

### **2014/32 - Communauté de communes MAVAT – Adhésion**

Monsieur le maire explique que, précédemment, le conseil municipal avait, en séance ordinaire du 12 septembre 2012, demandé au préfet de la Haute-Vienne d'engager la procédure de retrait dérogatoire de la Commune de Jabreilles les Bordes afin qu'elle quitte la Communauté de communes Monts d'Ambazac et Val du Taurion pour rejoindre de la Communauté de communes Porte d'Occitanie.

Considérant que cette procédure de retrait n'a pu être mise en place avant le renouvellement des conseils municipaux qui vient d'être réalisé,

Considérant le renouveau des élus des communes participant à la Communauté de communes Monts d'Ambazac et Val du Taurion,

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de retirer la demande faite au préfet d'engager la procédure de retrait dérogatoire de la Commune par décision du conseil municipal du 12 septembre 2012.

M. Pierre DESENFANT, 1<sup>ère</sup> adjoint au maire, informe aux membres du conseil vouloir se consacrer à sa fonction de vice-président de la Communauté de communes. Aussi, il annonce avoir demandé au

Préfet de la Haute-Vienne sa démission de sa fonction d'adjoint au maire tout en restant conseiller municipal.

M. DESENFANT informe l'Assemblée sur les chantiers intercommunautaires en cours.

### **2014/33 - Commissions communales**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de constituer des commissions communales sous la responsabilité générale du maire qui permettront de définir les compétences de chacun, comme ci-dessous :

<b>Commission sociale</b>	
<u>Compétences</u> : école, garderie, cantine, centre de loisirs, accueil de la petite enfance, aide sociale, gestion des logements communaux, relations avec les associations, communication (bulletin, articles de journaux ...), promotion touristique ...	
Responsable principal : <b>M. Joël GALLARD</b>	
<u>Autres membres</u> : Mme Stéphanie CHATONNET      M. Vincent CARRE Mme Arlette DELHOTE      M. Eric REYGASSE Mme Marie-Martine LEBUGLE      M. Pierre DESENFANT	
<b><i>Sous-commission R.P.I.</i></b>	<b><i>Sous-commission communication</i></b>
Responsable : <b>M. Joël GALLARD</b>	Responsable : <b>Mme Stéphanie CHATONNET</b>
<u>Membres</u> : M. Vincent CARRE Mme Arlette DELHOTE Mme Marie-Martine LEBUGLE	<u>Membres</u> : M. Eric REYGASSE M. Pierre DESENFANT M. Michel LAVERDURE (externe au conseil)
<b>Commission économique</b>	
<u>Compétences</u> : finances communales, relations avec la communauté de communes, travaux sur les bâtiments communaux, gestion du personnel communal, marchés publics, ...	
Responsables principaux : <b>MM. Pierre DESENFANT et Gérard BOUTHIER</b>	
<u>Autres membres</u> : M. Joël GALLARD      Mme Patricia AMBAYRAC M. Vincent CARRE      M. Eric REYGASSE	

M. Marc GIRARD		M. Philippe PECON
<b><i>Sous-commission encadrement personnel technique</i></b>	<b><i>Sous-commission bâtiment</i></b>	<b><i>Sous-commission achat</i></b>
Responsables : <b>M. Marc GIRARD</b> <b>M. Gérard BOUTHIER</b>	Responsable : <b>M. Joël GALLARD</b>	Responsable : <b>M. Vincent CARRE</b>
<u>Membres :</u> M. Vincent CARRE M. Pierre DESENFANT	<u>Membres :</u> M. Vincent CARRE M. Pierre DESENFANT Mme Patricia AMBAYRAC M. Gérard BOUTHIER M. Eric REYGASSE M. Marc GIRARD M. Philippe PECON	<u>Membres :</u> M. Pierre DESENFANT Mme Patricia AMBAYRAC M. Gérard BOUTHIER M. Eric REYGASSE M. Marc GIRARD M. Philippe PECON M. Joël GALLARD
<b>Commission environnement</b>		
<u>Compétences</u> : plan d'action environnementale, gestion de l'espace (voirie, eau, urbanisme, assainissement ...) ...		
Responsables principaux : <b>MM. Vincent CARRE et Marc GIRARD</b>		
<u>Autres membres</u> : M. Gérard BOUTHIER		Mme Marie-Martine LEBUGLE
Mme Stéphanie CHATONNET	M. Philippe PECON	
M. Joël GALLARD	Mme Patricia AMBAYRAC	
M. Eric REYGASSE	M. Pierre DESENFANT	
<b><i>Sous-commission haut débit</i></b>	<b><i>Sous-commission réseaux du Maillorat</i></b>	<b><i>Sous-commission étang</i></b>
Responsable : <b>M. Eric REYGASSE</b>	Responsable : <b>M. Marc GIRARD</b>	Responsable : <b>M. Gérard BOUTHIER</b>

<u>Membres :</u> Mme Patricia AMBAYRAC M. Gérard BOUTHIER M. Pierre DESENFANT M. Vincent CARRE	<u>Membres :</u> M. Joël GALLARD M. Vincent CARRE M. Eric REYGASSE Mme Patricia AMBAYRAC M. Gérard BOUTHIER M. Philippe PECON	<u>Membres :</u> Mme Marie-Martine LEBUGLE M. Marc GIRARD Mme Stéphanie CHATONNET M. Vincent CARRE M. Philippe PECON
--	---	---

### **2014/34 - Tarifs communaux**

Afin que les nouveaux conseillers soient informés, Monsieur le maire fait lecture des différents tarifs communaux existant à ce jour.

### **2014/35 - Association des Maires et Elus de la Haute-Vienne – Adhésion**

M. le maire rapporte à l'assemblée une demande d'adhésion de l'Association des maires et élus du département de la Haute-Vienne.

Cette association représente l'Association des maires de France à l'échelon local. Elle s'attache à répondre à toutes les demandes et d'apporter un soutien et une aide dans tous les domaines concernant la vie communale.

La cotisation annuelle sollicitée est de 0,1907 euro par habitant pour 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de continuer à adhérer à l'Association des maires et élus du département de la Haute-Vienne à compter de l'année 2014.

### **2014-36 - Personnel – Expérimentation de l'entretien professionnel**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des dispositions du décret n° 2010-716 du 29 juin 2010 pris en application de l'article 76-1 de la loi n° 84-53 du 26 juin 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il expose les modalités de mise en oeuvre du dispositif d'expérimentation de l'entretien professionnel annuel.

Cette procédure peut se dérouler sur l'année 2014 et est destinée à apprécier la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux tout en se substituant au système de notation.

Monsieur le Maire précise que la mise en place à titre expérimental de l'entretien professionnel concerne uniquement les fonctionnaires titulaires. Sont exclus du dispositif les fonctionnaires stagiaires, les agents non titulaires de droit public et de droit privé.

L'entretien professionnel peut concerner l'ensemble du personnel titulaire de la collectivité ou s'appliquer exclusivement à certains cadres d'emplois et (ou) grades. Dans ce dernier cas, le système d'évaluation de la valeur professionnelle reste la notation.

Le décret n° 2010-716 susvisé stipule que l'entretien professionnel est conduit par le supérieur hiérarchique direct et donne lieu à la rédaction d'un compte rendu. Il porte sur les thèmes suivants :

1° Les résultats professionnels obtenus par le fonctionnaire eu égard aux objectifs qui lui ont été assignés et aux conditions d'organisation et de fonctionnement du service dont il relève ;

2° La détermination des objectifs assignés au fonctionnaire pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration de ses résultats professionnels, compte tenu, le cas échéant, des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service ;

3° La manière de servir du fonctionnaire ;

4° Les acquis de son expérience professionnelle ;

5° Le cas échéant, ses capacités d'encadrement ;

6° Les besoins de formation du fonctionnaire eu égard, notamment, aux missions qui lui sont imparties, aux compétences qu'il doit acquérir et aux formations dont il a bénéficié ;

7° Les perspectives d'évolution professionnelle du fonctionnaire en termes de carrière et de mobilité.

La valeur professionnelle de l'agent est appréciée à partir de critères, fixés par l'organe délibérant après avis du comité technique paritaire.

Ces critères portent notamment sur l'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs, les compétences professionnelles et techniques, les qualités relationnelles, la capacité d'encadrement ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

La collectivité communique un bilan annuel de l'expérimentation au comité technique paritaire.

Monsieur le Maire propose donc de mettre en place le dispositif de l'entretien professionnel annuel, à titre expérimental, pour l'année 2014, conformément aux dispositions du décret n° 2010-716 du 29 juin 2010 et de l'appliquer à l'ensemble des fonctionnaires titulaires de la collectivité.

L'évaluation des autres fonctionnaires titulaires restant régie par le système de notation.

En outre, Monsieur le Maire propose que les critères d'évaluation des agents concernés portent sur :

- l'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs,
- les compétences professionnelles et techniques,
- les qualités relationnelles,

-la capacité d'encadrement ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire et décide d'expérimenter l'entretien professionnel annuel selon les dispositions prévues ci-dessus.

### **2014/37 - Pays de l'Occitane et des Monts d'Ambazac – Commissions de travail**

Monsieur le maire indique qu'un courrier du Pays de l'Occitane et des Monts d'Ambazac est arrivé en mairie pour faciliter l'organisation du renouvellement de son Conseil d'administration. Il sollicite la proposition d'acteurs pour participer aux commissions de travail du Pays.

### **2014/38 - Commission de Suivi de Site Titanobel – Délégués**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- M. Philippe PECON, délégué titulaire,
- M. Gérard BOUTHIER, délégué suppléant,

pour représenter la Commune de Jabreilles les Bordes auprès de la Commission de Suivi de Site Titanobel auprès de la Préfecture de la Haute-Vienne.

### **2014/39 - Commémoration du 8 mai 1945**

M. le maire informe les conseillers que la commémoration du 8 mai 1945 aura lieu à 11 heures et précise que la présence de tous les conseillers est souhaitée.

### **2014/40 - Repas des aînés**

Le repas annuel des aînés de la commune est prévu le 21 juin prochain. M. le maire demande la présence des conseillers municipaux à cet évènement.

### **2014/41 - Fleurissement**

Après discussion, le Conseil Municipal envisage de préparer un concours de fleurissement de la commune pour l'année prochaine.

Mmes Stéphanie CHATONNET et Marie-Martine LEBUGLE se chargent de l'organiser.

### **2014/42 - Agrandissement du local technique**

M. GALLARD, adjoint au maire, en charge du suivi du projet d'agrandissement du local technique rappelle que ce dossier consistait initialement à faire édifier un local à l'usage des agents techniques, une chaufferie bois pour l'ensemble des bâtiments communaux des Bordes, ainsi qu'un hangar de stockage de matériels techniques.



De façon à rester dans l'enveloppe budgétaire de 130 200,00 euros H.T., le Conseil municipal décide à l'unanimité que le projet à envisager ne concernera que les parties du local à l'usage des agents techniques et la chaufferie bois.

### **2014/43 - Centre de Loisirs des Puys et Grands Monts**

Mme LEBUGLE rapporte des renseignements concernant la dernière réunion du Centre de Loisirs des Puys et Grands Monts.

Ce dernier pourra être l'interlocuteur pour l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires des écoles du secteur.

Signatures des membres du conseil municipal **présents** :

Vincent CARRÉ, Pierre DESENFANT, Joël GALLARD, Gérard BOUTHIER,

Patricia AMBAYRAC, Eric REYGASSE, Marie-Martine LEBUGLE, Marc GIRARD,

Arlette DELHOTE, Philippe PÉCON, Stéphanie CHATONNET,